

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00303

Numéro SIREN : 793 750 332

Nom ou dénomination : 3 ADS AGENCEMENT AMENAGEMENT ARCHITECTURE DU SUD

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2021 sous le numéro de dépôt 4786

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	1 148	1 148			
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	24 306	23 218	1 088	3 086	- 1 998
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	32 104	10 852	21 252	13 689	7 563
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	200		200		200
TOTAL (I)	57 758	35 219	22 540	16 775	5 765
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises				5 089	- 5 089
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	12 109	2 500	9 609	47 000	- 37 391
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	903		903	729	174
. Personnel	250		250		250
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 680		17 680	355	17 325
. Autres				187	- 187
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	561 916		561 916	477 767	84 149
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	8 651		8 651	9 799	- 1 148
TOTAL (II)	601 509	2 500	599 009	540 925	58 084
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	659 267	37 719	621 549	557 701	63 848

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 000	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	153 402	168 808	- 15 406
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	193 607	84 594	109 013
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	358 008	264 402	93 606
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts		150 000	- 150 000
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	721	877	- 156
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 724	65 062	- 16 338
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	19 710	15 000	4 710
. Organismes sociaux	25 185	29 074	- 3 889
. Etat, impôts sur les bénéfices	41 810	9 110	32 700
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	61 916	20 669	41 247
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 856	3 508	348
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	61 619		61 619
TOTAL (IV)	263 541	293 299	- 29 758
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	621 549	557 701	63 848

3 ADS AGENCEMENT AMENAGEMENT ARCHITECTURE DU SUD
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 29 Avenue du Champs de Mars, 11100 NARBONNE
793 750 332 RCS NARBONNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 23 NOVEMBRE 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 juin 2021

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élevant à 193 607 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes 200 000,00 euros
Soit 200,00 euros par action
Prélevé sur le bénéfice de l'exercice à hauteur de 193 607 euros et sur le poste
« Autres Réserves » pour 6 393 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2018 : Néant

Exercice clos le 30 juin 2019 :

50 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2020 :

100 000,00 euros, soit 100,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président

